

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-2345

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	2 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter les moyens du fonds stratégique de la forêt et du bois.

Pour cela, il flèche 2 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action n° 26 « Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois » du programme 149.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement au regard de l'article 40 de la Constitution, cette mesure est gagée par la diminution de 2 millions d'euros des crédits de l'action l'action 1 « Moyens de l'administration centrale » au sein du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »